

Sénat de Belgique.

Adresse en réponse au Discours du Trône, et réponse de Sa Majesté.

Adresse.

12 NOVEMBRE 1840.

SIRE,

C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons que les rapports du Gouvernement de Votre Majesté avec les différentes Puissances continuent à être satisfaisants. Nous faisons des vœux pour que la Providence daigne encore conserver long-temps à l'Europe les bienfaits de la paix ; mais quelque puisse être le résultat des différens qui ont menacé de troubler l'harmonie existant entre les grands États , la Belgique ne perdra jamais de vue la principale condition de son admission dans la grande famille européenne. Trop souvent elle fut le champ de bataille et la proie des nations étrangères , pour ne pas apprécier les avantages de cette neutralité , véritable base de notre politique, juste dédommagement des sacrifices douloureux qui nous ont été imposés , neutralité qui n'est pas moins dans l'intérêt évident des pays voisins que dans l'intérêt de la Belgique elle-même. Nos efforts seconderont ceux de Votre Majesté pour maintenir avec force et énergie la position qui nous est garantie par les traités.

Fidèles aux engagements que nous avons contractés , nous nous trouverons heureux de voir terminer les arrangements qui restent à conclure avec le royaume des Pays-Bas , en vertu du traité du 19 avril. Nous ferons constamment tout ce qui sera compatible avec le droit et l'équité pour voir se renouer et se consolider de plus en plus , ces relations d'amitié et de bon voisinage qui doivent exercer une si heureuse influence sur la prospérité et l'avenir des deux pays.

La récolte abondante de 1840 a été, comme l'a bien exprimé Votre Majesté, un bienfait précieux pour le pays. Les classes ouvrières ont déjà commencé à en ressentir les bons effets , et l'industrie ne tardera pas non plus à en retirer du soulagement. Sire, le Sénat, persuadé que l'agriculture est la base la plus stable de la prospérité d'une nation , donnera toute son attention à l'examen

du nouveau projet de loi sur les céréales que le Gouvernement se propose de présenter à la législature. Cet objet de la plus haute importance réclame nos sérieuses méditations.

La Belgique, en se liant avec les autres peuples par des traités de navigation et de commerce, s'assure des avantages qu'apprécieront les intérêts commerciaux et industriels.

Le Sénat examinera soigneusement les actes de cette nature conclus par le Gouvernement de Votre Majesté, avec les États-Unis de l'Amérique du Nord, la Grèce et la Sublime Porte, ainsi que les arrangemens analogues pris avec le Saint-Siège, l'Espagne et la Régence de Tunis.

L'ordre et l'économie dans les finances de l'État sont les premières conditions du crédit public; l'équilibre entre les revenus et les dépenses est indispensable pour ne pas s'exposer à marcher dans de fausses routes; les mesures qui nous seront proposées pour remplacer par des ressources fixes et durables, celles qui n'étaient que temporaires, et pour porter dans quelques unes de nos lois financières des modifications indiquées par l'expérience, seront attentivement examinées par nous, et là, comme en toute autre occasion, le Sénat continuera, Sire, à s'efforcer de concilier, autant qu'il est en lui, l'intérêt des contribuables avec la nécessité de doter l'État de moyens suffisans pour faire face à ses dépenses, et de conserver intacte la foi dans le crédit National.

Le développement de nos travaux publics, la glorieuse initiative que nous avons prise parmi les peuples du continent pour le système des chemins de fer, font, à juste titre, l'orgueil de la Belgique et montrent ce qu'elle peut lorsqu'elle s'applique ses ressources. Nous espérons que le prompt achèvement des grands embranchemens si nécessaires au commerce et à l'industrie, fécondera les nombreux sacrifices qui ont été faits jusqu'ici. Sans nous dissimuler toute leur étendue, nous sentons la nécessité d'exécuter tous les engagements contractés. Nous avons la confiance que le Gouvernement de Votre Majesté saura concilier l'achèvement des travaux entrepris avec cette sévère économie que commandent impérieusement les besoins du trésor, l'élévation qu'a acquis le chiffre de notre dette depuis dix ans d'existence, et l'intérêt des contribuables.

Nous rendons grâce au Gouvernement de Votre Majesté de n'avoir point perdu de vue les améliorations que réclament nos voies de navigation : elles aussi méritent une grande part dans sa sollicitude; nous attendrons avec confiance l'exécution successive de celles que le Gouvernement a conçues.

Les beaux arts firent jadis la gloire de la Belgique; ils devaient renaître sous la protection éclairée de Votre Majesté. Le talent fécond de nos artistes est un gage assuré de nouveaux succès.

Si le pays a déjà recueilli des fruits nombreux de la liberté de l'instruction proclamée par la Constitution, l'organisation de l'enseignement public n'en est pas moins un devoir pour le Gouvernement; sans doute, elle sera basée sur ces principes immuables qui seuls peuvent inspirer de la sécurité aux pères de famille et que les hommes éclairés de tous les pays reconnaissent être la meilleure garantie de l'ordre social et de l'avenir des nations. C'est ainsi que seront cimentés d'une manière durable ces liens qui unissent la grande famille Belge et qui sont si nécessaires au maintien de son indépendance.

Le but que se propose le Gouvernement de Votre Majesté, de perfectionner notre législation civile et criminelle, de compléter notre système judiciaire, d'y

affermir la discipline, autant qu'il peut encore être désirable, de déterminer enfin, d'une manière fixe et constante, les rapports de l'autorité judiciaire avec l'autorité administrative par une loi sur les conflits, toutes ces vues d'amélioration ne peuvent qu'obtenir notre assentiment et nous font espérer que les lacunes qui existent encore dans nos lois seront comblées successivement conformément au vœu de la Constitution.

Une loi sur les pensions est depuis longtemps vivement désirée, autant dans l'intérêt des fonctionnaires que dans celui du service public. Votre Majesté, en y portant son attention, de même que sur la nécessité d'améliorer la position de la magistrature, nous donne une preuve nouvelle de l'intérêt qu'elle porte au bien du service public et à la dignité permanente de la magistrature.

Sire, l'armée a été créée, pour ainsi dire, tout entière par vos soins, votre sollicitude l'a suivie dans toutes les phases de son organisation; vous avez veillé sur elle comme sur l'un de nos plus chers intérêts; vous l'avez rendue forte par la discipline et par l'instruction, et lui avez inspiré ce dévouement à nos institutions qui permet au pays d'attendre tout de son courage, si les événements voulaient un jour qu'elle dût être appelée au maintien de notre neutralité. Son organisation, nous le remarquons comme une preuve de la haute prudence de Votre Majesté, est réglée de manière à pouvoir, en cas de nécessité, servir de base à toutes les éventualités, et nous apprenons avec satisfaction que toute l'économie compatible avec la sécurité de l'Etat, les droits acquis, et les exigences du service, présidera aux dépenses de cette administration.

Les sentiments de nationalité ont jeté de profondes racines depuis l'avènement de Votre Majesté. Le Sénat apprécie tout ce qu'elle a fait pour consolider cette nationalité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Heureuse et confiante sous le souverain de son choix, libre autant qu'aucune nation de l'Europe, la Belgique ne demande qu'à remplir la mission pacifique qui lui a été assignée. Dans les temps difficiles, comme dans les époques de calme et de sécurité, elle s'efforcera de marcher dans cette voie de progrès et d'amélioration que Votre Majesté a ouverte pour elle. Les vœux les plus ardens du Sénat, comme les vôtres, Sire, n'auront jamais d'autre but que le bonheur de la patrie.

Réponse du Roi.

14 NOVEMBRE 1840.

MESSIEURS,

Je reçois avec satisfaction l'adresse du Sénat. Je suis heureux de voir mes intentions si bien comprises par une assemblée que distinguent son dévouement au pays, et un remarquable esprit de sagesse. Il m'est agréable de recevoir du Sénat l'assurance qu'il prêtera une bienveillante attention et son concours aux mesures qui lui seront soumises par mon Gouvernement.